

**PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 24 JUIN 2019**

SEANCE PUBLIQUE,

N° - VOIRIE – Rue de l’Usine à VERVIERS (anciennement Heusy) – Reprise, à titre gratuit, d’une emprise cadastrée 5<sup>ème</sup> Division, Section A, n° 284K, pour incorporation au domaine public communal – Régularisation - Décision de principe – Avis de la Section « Travaux – Mobilité – Sports – Promotions de l’Egalité ».

LE CONSEIL,

Vu le Livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région Wallonne ;

Vu les articles L 1122-30 et 1223-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que le livre premier de la troisième partie du même code relatif à la tutelle ;

Considérant qu’en date du 28 mai 2018, la S.P.R.L. COGARD a introduit une demande de permis d’urbanisme pour un bien sis Rue Deru-Dehayes 31-33-35 à 4802 HEUSY, cadastré 5<sup>ème</sup> Division, Section A, n° 283D et ayant pour objet « la construction d’un immeuble comprenant 15 appartements et modification de voirie » ;

Considérant que la demande de permis susvisée a fait l’objet d’un dossier de modification de voirie conformément au décret du 06 février 2014, relatif à la voirie communale et ce conformément au plan de cession dressé, le 05 juin 2018, par la S.P.R.L. ATEXX ;

Considérant qu’au point 1.1.2. du dossier de modification de voirie introduit le 17 juin 2018 par la S.P.R.L. Atelier d’Architecture KHA, rue de Liège 30 à 4800 VERVIERS, point intitulé « *Cession d’une parcelle n’appartenant pas au promoteur côté Rue de l’Usine* », il est précisé que : « *par soucis de cohérence et suite à un entretien avec le Service technique de la Ville de Verviers, la présente demande vise aussi à régulariser le statut de la parcelle cadastrée 5<sup>ème</sup> Division, Section A, n° 284K, située sur la Rue de l’Usine et longeant la propriété du présent projet, étant précisé que cette parcelle n’appartient pas au maître de l’ouvrage* » ;

Considérant l’avis du Service technique du 12 septembre 2018, marquant son accord sur la procédure d’annexion de la parcelle cadastrée 5<sup>ème</sup> Division, Section A, n° 284K, au domaine public communal, étant précisé que la parcelle correspond, sur les lieux, à de la voirie ;

Considérant qu’en sa séance du 30 novembre 2018, le Collège communal a marqué un accord de principe sur l’annexion de la parcelle susmentionnée au domaine public communal et a décidé, en cas d’accord de l’ensemble des propriétaires de la parcelle, de charger le Département des Comités d’Acquisition – Direction Liège, pour procéder à la rédaction et à la signature du projet d’acte ;

Considérant le courrier adressé, le 11 décembre 2018, aux propriétaires de la parcelle cadastrée 5<sup>ème</sup> Division, Section A, n° 284K, sise Rue de l’Usine, les informant que :

- la S.P.R.L. COGARD a introduit une demande de permis d’urbanisme ayant pour objet la construction d’un immeuble comprenant 15 jours sur un bien sis Rue Deru-Dehayes ;
- ils sont propriétaires d’une bande de terrain cadastrée 5<sup>ème</sup> Division, Section A, n° 284K, laquelle bande de terrain loge la parcelle appartenant à la S.P.R.L. COGARD ;
- dans les faits, leur parcelle fait partie du domaine public ;
- en vue d’entamer toute procédure relative à l’annexion, à titre gratuit, de leur parcelle au domaine public communal, il convient d’obtenir leur accord écrit ;

Considérant qu'entre les mois de janvier et de mai 2019, la Ville de Verviers a obtenu l'accord écrit de l'ensemble des propriétaires de la parcelle dont question pour l'annexer au domaine public ;

Considérant que l'emprise dont question sera cédée à la Ville de VERVIERS à titre gratuit et pour cause d'utilité publique ;

Considérant que l'annexion de l'emprise permettra à la Ville de Verviers de :

- régulariser la situation de fait ;
- adapter, par conséquent, les limites de la voirie,
- entretenir la parcelle sans empiétement sur le domaine privé ;

Vu le rapport du Service des Travaux publics en date du 12 janvier 2019 ;

Vu l'avis émis par la Section des « Travaux – Mobilité – Sports – Promotions de l'Égalité », en sa séance du 21 juin 2019 ;

Par \* voix contre \* et \* abstentions ;

#### DECIDE

- de marquer un accord de principe sur l'annexion au domaine public communal, à titre gratuit et pour cause d'utilité publique, de la parcelle cadastrée 5<sup>ème</sup> Division, Section A, n° 284K, telle que reprise sous teinte jaune, d'une superficie de 121m<sup>2</sup>, au plan de cession dressé, le 05 juin 2018, par le bureau de géomètres et géomaticiens ATEXX S.P.R.L. ;
- de désigner le Département des Comités d'Acquisition – Direction Liège, pour procéder à la rédaction ainsi qu'à la signature du projet d'acte ;

La présente délibération sera transmise au Département des Comités d'Acquisition – Direction Liège, aux propriétaires de la parcelle cadastrée 5<sup>ème</sup> Division, Section A, n° 284K, et pour information à Mr. le Directeur financier

Projet soumis au Conseil communal